



Procès-verbal de l'assemblée communale du	: 18 juin 2018 /affiché dès le 20.06.2018
Procès-verbal n°	: 02
Séance présidée par	: Kohler Jean-Philippe, président des assemblées
Secrétaire	: Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées
Conseil communal	: Jolissaint Didier, Breton Albert, Cerf Mathieu, Froté Valérie, Rebetez Raphaël, Schlüchter Audrey, Wullaume Jacques

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19.03.2018
2. Passer et approuver les comptes 2017 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune
4. Présentation du projet global de la patinoire par le SIDP
5. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 2^e assemblée de l'année 2018.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 28 ayants droit (majorité 15), l'assemblée ordinaire du 18 juin 2018 convoquée par tout ménage du 16 mai 2018 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 20 du 23 mai 2018.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne Mme Monique Barth et M. Raymond Desboeufs. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte 3 personnes n'ayant pas le droit de vote. Il s'agit de MM les représentants du SIDP et qui interviendront sous le point 4 et qui arriveront à 20h30 et du représentant du Quotidien Jurassien.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mars 2018

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 22.03.2018 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Passer et approuver les comptes 2017 ainsi que la liste des dépassements budgétaires

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que les comptes soumis ce soir à son approbation bouclent avec Fr. 9'568'479.75 de charges et Fr. 10'033'722.01 de produits, soit un reliquat positif de Fr. 465'242.26, alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 4'708.20.

Concernant la liste des dépassements, M. le Maire relève que deux cas seront soumis au vote ce soir. Un de Fr. 1'293.65 concernant la signalisation routière (marquages au sol – quartiers – priorités de droite - machines et entreprise sur place – économie de coût) et Fr. 12'416.00 pour la mise à jour du cadastre, situation où la commune n'a rien à dire puisque ces travaux de mise à jour sont ordonnés par le géomètre cantonal.

Au niveau du compte de fonctionnement, les chiffres seront commentés tout de suite mais il relève que :

- Le bon résultat 2017 est dû à la maîtrise des charges dans chaque dicastère d'une part, mais cette année encore, les rentrées fiscales ont été intéressantes surtout pour les personnes morales. A cela s'ajoutent les impôts sur gains immobiliers supérieurs aux prévisions de Fr. 250'000.00 et les décisions liées aux variations d'impôts qui nous ont été favorables avec un surplus de Fr. 188'000.00.
- Ces montants sont conséquents mais aussi indispensables lorsqu'on sait que pratiquement la moitié des recettes communales partent à la répartition des charges Etat-Communes, soit Fr. 4'619'753.90 pour 2017. Sont concernés les transports publics, l'action sociale, l'AVS, le chômage, la contribution au fonds de péréquation et le principal poste étant l'enseignement.
- un gain financier de Fr. 39'261.00 a été réalisé à la suite des dernières ventes de terrains de la zone artisanale du fait aussi que la dette est totalement amortie.

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

- Pour les services communaux, il relève d'une manière générale les très bons résultats pour l'eau et les eaux usées. Cela s'explique par les hausses successives qui ont été introduites sur le prix du mètre cube d'eau, ceci afin de répondre aux exigences dictées par la nouvelle loi sur les eaux. Ces bénéfices sont affectés aux réserves à titre de valeur de remplacement des infrastructures pour l'essentiel.
- Le service des déchets est à l'image de l'exercice précédent, soit déficitaire de Fr. 27'170.60. La récupération des encombrants et du bois en particulier continue de poser problème. Il s'agit d'un réel problème connu du conseil. Il va tâcher d'y remédier
- Sur le plan finances, les amortissements des dettes ont été respectés avec Fr. 570'200.00. De plus différents petits investissements acceptés par l'assemblée ont été payés par la caisse pour près de Fr. 120'000.00. Cela peut aussi s'assimiler en quelque sorte à des amortissements.

M. Didier Jolissaint avant de conclure ce préambule, tient à remercier d'une part, ses collègues du conseil, pour la bonne gestion des dicastères, et d'autre part, Mme Dargier, caissière communale, ainsi que les commissions des finances et de vérification des comptes pour la qualité de leur travail. La commission des finances et le conseil communal proposent d'accepter ces comptes 2017 et vous en remercient par avance.

M. le Président remercie M. le Maire et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à Mme Laure Dargier pour le traitement de l'objet en informant l'assemblée que la discussion sera ouverte après présentation de chaque chapitre puis au terme de la présentation. Il invite chaque citoyenne et citoyen à prendre le document « comptes 2017 » remis en début d'assemblée communale.

Il cède la parole à Mme Laure Dargier, caissière communale.

Elle présente dans un premier temps le compte administratif ainsi que les taxes et quotité d'impôts.

Elle donne connaissance des deux dépassements de budget relevés en préambule par le maire pour validation par l'assemblée soit Fr. 1'293.65 pour la signalisation routière et lié au marquage des priorités de droite et Fr. 12'416.00 lié à la mise à jour du cadastre.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, M. le Président donne la parole à la caissière communale pour la présentation des comptes chapitre par chapitre.

01 – Autorités, administration générale

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée

02 – Travaux publics

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires notamment sur les deux dépassements de budget. La discussion est ouverte et pas sollicitée

03 – Affaires juridiques, police, militaires et PCI

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

05 – Instruction, formation, culture, sport

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

06 - Aide sociale et santé publique

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

07 - Economie publique

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

08 – Finances

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

09 – Imposition

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

10 – Services communaux

101 *Enlèvement des ordures ménagères*

102 – *Inhumations*

103 – *Service du feu*

104 – *Canalisations et installations d'épuration*

105 – *Service des eaux*

108 – *Exploitation forestière*

Mme Laure Dargier donne les explications nécessaires. La discussion est ouverte et pas sollicitée.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie la caissière communale et ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée.

M. le Président donne la parole à la représentante de la commission de vérification des comptes Mme Catherine Prudat qui donne lecture du rapport de la commission. Il est relevé que les comptes sont en ordre et que la commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

M. le Président passe ensuite au vote et demande à l'assemblée :

✚ **Acceptez-vous les comptes 2017 ainsi que les dépassements budgétaires ?**

✚ **Résultat : oui 28 – donc l'unanimité**

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune

M. le Président rappelle dans un premier temps la procédure liée à une modification de règlement et relève notamment l'art. 4 du Décret sur les communes qui stipule :

« feront l'objet d'un dépôt public, conformément aux articles 5 et 6 du présent décret :

- a) les règlements adoptés par les ayants droit au vote lors d'une assemblée communale, d'une assemblée d'un syndicat de communes ou d'un scrutin, durant vingt jours avant et vingt jours après le scrutin ou la réunion de l'assemblée appelée à en délibérer et à se prononcer à leur sujet*

ainsi que l'art. 28 du Décret sur les communes qui stipule :

« quiconque peut attaquer la décision prise au sujet du règlement par un recours en matière communale a qualité pour former opposition, durant le dépôt public mais au plus tard jusqu'à expiration du délai de recours de trente jours, auprès du conseil communal, contre la teneur du règlement et pour violation des règles de la procédure en matière d'établissement d'un règlement (art. 6, al. 2 et 3)

La procédure étant rappelée, le Président cède sans autre la parole à Mme Valérie Froté pour l'entrée en matière. Mme Valérie Froté informe l'assemblée que le règlement d'organisation de la Commune de Courgenay a été accepté en date du 26 mars 2012. Depuis cette date, quelques modifications de bases légales au niveau cantonal et fédéral ont été validées.

Le conseil communal propose à l'assemblée de prendre connaissance de ces modifications et adaptations.

M. le Président remercie Mme Valérie Froté et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et redonne sans autre la parole à Mme Valérie Froté pour le traitement de l'objet.

Mme Valérie Froté informe l'assemblée que la grande partie des modifications est liée à de la mise en page et de la correction de termes et vocabulaire.

Elle donne quelques exemples :

- *le règlement de police s'appelle actuellement Règlement de la sécurité locale*
- *le nombre de conseillers a été modifié de 9 à 7 (pratique actuelle).*

Le règlement ayant fait l'objet d'un dépôt public, Mme Valérie Froté propose de s'arrêter sur les deux modifications importantes du règlement, à savoir :

- la limitation de mandat pour les commissaires
- la constitution d'une nouvelle commission

Pour le premier point « limitation de mandat des commissaires », Mme Valérie Froté informe l'assemblée que par souci d'équité avec les membres du conseil et par peur de « tourner un peu en rond » une limitation a été introduite dans le règlement d'organisation et administration quant à la durée du mandat d'un membre d'une commission.

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

Le conseil communal estime qu'après 15 années au sein d'une commission la personne a déjà fait preuve d'un bel engagement pour la collectivité ; de plus, cela est également favorable au renouvellement des idées et ouvre des portes à de nouvelles personnes prêtes à s'investir.

Quant au second point « création d'une nouvelle commission », Mme Valérie Froté relève que la nouvelle commission est proposée suite à la modification de la loi fédérale sur les eaux LGeaux (octobre 2015).

La modification de la loi demande aux communes de prévoir un plan de gestion des eaux de surface ; les autorités cantonales laissent 5 années aux communes pour mettre en place ce plan.

La nouvelle commission aura donc pour mission de concevoir et de faire appliquer un règlement pour le futur plan d'entretien ainsi que d'autres tâches liées à l'environnement et l'embellissement du village.

Ce plan de gestion impliquera des entretiens au niveau des berges, des cours d'eau et des plans d'eau. Ces mesures seront financées par une nouvelle taxe qui découlera du futur règlement qui vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée. Mme Valérie Froté tient à préciser, pour une bonne compréhension, que la création de cette commission et l'introduction d'une nouvelle taxe ne sont pas liées et sont complètement indépendantes.

Au vu du travail conséquent pour la mise en place de ce plan, le conseil communal a trouvé opportun de scinder la commission actuelle de l'agriculture et de l'environnement ; ceci de manière à améliorer la répartition des tâches.

Au terme de sa présentation, Mme Valérie Froté informe l'assemblée que la commission des règlements ainsi que le conseil communal ont accepté ces deux modifications majeures ainsi que le toilettage complet du règlement d'organisation et proposent à l'assemblée communale de l'accepter tel que déposé publiquement.

M. le Président remercie Mme Valérie Froté pour sa présentation et ouvre la discussion :

La discussion n'est pas demandée

M. le Président passe donc au vote en demandant à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous les modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune

✚ Résultat : oui 28 donc l'unanimité

4. Présentation du projet global de la patinoire par le SIDP

M. le Président relève que vu l'importance du dossier le conseil a jugé nécessaire de présenter le projet par le porteur du dossier soit le SIDP. Il salue MM Meyer et Babey venus présenter le dossier. Il relève qu'il s'agit d'une information et qu'aucune décision ne sera prise.

Il donne la parole à M. le Maire, Didier Jolissaint pour un préambule. M. le Maire salue ses collègues MM Babey et Meyer et rappelle que le conseil est unanime aux deux champs de glace comme cela a été mentionné dans son message joint au matériel de vote. M. le Maire rappelle aux citoyennes et citoyens présents que dans le cadre du contexte actuel, le projet de patinoire à deux champs de glace n'a aucune conséquence fiscale, aucune remise en question d'investissement et aucun changement non plus au niveau du soutien aux sociétés locales. Il relève que la patinoire est

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

un immeuble régional qui appartient en partie à la commune. Il faut savoir investir en prenant certains risques sur l'avenir.

La parole est donnée à MM Babey, Président du SIDP et Meyer Président du COPIL pour la présentation du projet et de la partie financière.

Il donne connaissance de la participation financière de la commune de Courgenay actuellement, avec un champ de glace et avec deux champs de glace.

L'assemblée applaudit chaleureusement les deux intervenants.

Au terme de la présentation M. le Président ouvre la discussion :

M. Didier Jolissaint, maire de la commune relève l'évolution du coût de la patinoire :

- Depuis plusieurs années et jusqu'en 2010 la commune a participé au remboursement complet de la dette à hauteur de Fr. 21'150.— chaque année
- Pour 2011 et 2012 aucune participation
- Dès 2013 et jusqu'en 2015 participation de Fr. 10.--/habitant pour alimenter une réserve pour les futurs investissements (Fr. 23'000.--)
- En 2016 la commune a contribué au déficit de fonctionnement selon la répartition 60 % Porrentruy, 25 % communes de la couronne et 15 % autres communes
- Si les deux champs de glace passent la commune contribuera à hauteur de Fr. 71'000.-- / année selon le budget du SIDP.

Pour terminer, M. le Maire rappelle que la commune de Courgenay a le même poids que toute autre commune. Si le oui l'emporte à Courgenay cela fera un oui et il faut que les 2/3 des communes du SIDP acceptent les deux champs de glace pour que le projet soit validé soit 14 communes.

M. André Berberat propose que le conseil communal envoie un tout ménage à la population pour sensibiliser les électeurs à ce projet important pour la région. M. Didier Jolissaint relève que le conseil communal a inséré un message dans le matériel de vote.

M. Gérard Metzger s'interroge sur le vote du Parlement pour ratifier la subvention après le vote du peuple. Il aurait mieux valu pouvoir dire au peuple que le taux de subvention a été arrêté par le Parlement au préalable. M. Gérard Meyer relève que la procédure est ainsi ; le projet doit être accepté pour ensuite être soumis au Parlement pour décision. M. Meyer relève que le SIDP a l'engagement écrit du Gouvernement pour un subventionnement à hauteur de 25 %.

M. Gérard Metzger souhaite également avoir un éclaircissement au niveau des places de parc. M. Meyer a relevé dans sa présentation que le nombre de places de 125 correspondait à une utilisation normale de lieu. Qu'en est-il lors de matchs du HCA ou manifestations particulières ? M. Gérard Meyer relève que le Voyeboeuf est toujours disponible et en cas de construction d'entreprise à cet emplacement, une étude a été établie et le nombre de places disponibles à l'école professionnelle et aux différentes entreprises de la zone Champ de Mars pourront être utilisées ceci conformément aux contacts déjà pris avec les intéressés.

M. Stéphane Babey relève que le projet de patinoire à deux champs de glace est une occasion inespérée pour les ajoulots de dire stop à l'hémorragie que le district connaît. Il s'agit effectivement de surmonter des montagnes d'obstacles mais souhaite que l'Ajoie se donne les moyens de le faire et inverse la tendance. Il relève que + de 15 millions de subventions sont acquises pour ce projet par différents donateurs de tout secteur (public, para public, privé). Cela démontre qu'un grand nombre de personnes croit en la région. Il relève également l'impact économique et social pour la région puisque + de 2500 personnes se rendent à la patinoire pour suivre les matchs du HCA qui sont

Assemblée ordinaire du 18 juin 2018

également suivis sur les ondes de RJF par des milliers de supporters au-delà des frontières du district et du canton.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats et invite tous les citoyens à s'exprimer dans les urnes.

M. le Président remercie les intervenants du SIDP et leur souhaite bon retour dans leur foyer.

5. Divers

M. le Président donne la parole à M. le Maire :

M. Didier Jolissaint informe la population que :

- La rue du Bourg a été rénovée. Comme dit dans cette même salle lors de la présentation du projet, le conseil communal voulait attendre quelques mois pour connaître l'expérience des usagers et les réactions du voisinage. Aujourd'hui, il est apparu que les pavés provoquent des nuisances plus ou moins supportables. Personnellement, M. le Maire a été interpellé deux fois. Le conseil va examiner les mesures éventuelles à prendre pour améliorer la situation. Côté sécurité, il est évident, un grand pas a été réalisé dans cette rue.
- Il félicite le Point Jazz qui marquera son 10^{ème} anniversaire ce samedi dans la rue de la Gare qui sera fermée à la circulation pour l'occasion.
- Tous les habitants ont reçu un tout ménage informant de la reprise du magasin par Volg à la fin de ce mois. On peut se réjouir qu'une solution ait été trouvée pour assurer cette prestation au centre du village. Il avoue que d'autres tentatives complémentaires ont été réalisées mais restées sans résultat jusqu'ici. Il faut admettre que Courgenay n'a pas vraiment eu de chance ces dernières années dans ce domaine (Coop, Denner, Otto's)
- Pour terminer, il remercie ses collègues du conseil communal. Après un premier semestre de législature, il constate que ça bosse. L'ambiance est bonne. C'est très important de consacrer l'énergie et de mettre à profit les compétences de chacune et chacun dans le traitement des dossiers. Il associe à ses remerciements le personnel communal qui doit parfois adapter aussi ses méthodes sous la conduite d'un nouveau chef de dicastère ou tout simplement répondre à ses nombreuses demandes.
- Il donne trois exemples par ordre alphabétique au niveau du conseil communal :
 - Mathieu Cerf gère le projet de fête du village qui cette année se concentrera à la rue de la gare. Pas simple à négocier.
 - Valérie Froté va lancer, sous l'égide de la commune, un nouveau marché dans le village, au rythme mensuel. Près d'une quinzaine de participants (commerces, artisans, etc.) du village sont partants.
 - Audrey Schlüchter rebouste un groupe de mamans en leur apportant un vrai soutien à de nombreuses activités pour enfants et parents. Le dernier rendez-vous a été un réel succès, la kermesse a réuni plus de 70 participants.
- Il termine par les investissements. Ce n'est pas la priorité en 2018 car il s'agit de tempérer un peu après le décompte final de la rue du Bourg où le budget a été respecté. Les investissements devraient se poursuivre dès 2019 si le ménage communal le permet.

